



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉMOLITION ET ANNULATION DE L'AVIS PUBLIC PRÉCÉDENT PUBLIÉ EN DATE DU 8 JUIN 2022

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que la Ville de Châteauguay a reçu une demande pour un permis de démolition et un programme de remplacement pour des bâtiments situés au :

1. **Emplacement :**  
234, rue Principale
2. **Emplacement :**  
290, rue Principale

Tous les documents pertinents concernant cette demande de certificat d'autorisation de démolition d'une construction, incluant les plans peuvent être consultés au bureau de la directrice de l'aménagement et du territoire, situé au 5 boulevard d'Youville, à Châteauguay pendant les heures d'ouverture.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité, selon le cas.

Vos commentaires écrits peuvent être adressés à la Ville, par courriel à l'adresse suivante :

[greffe@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:greffe@ville.chateauguay.qc.ca)

Ou par courrier, à l'attention de Me George Dolhan, greffier :

5 boulevard D'Youville  
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

## PUBLIC NOTICE

### APPLICATION FOR THE DEMOLITION AND CANCELLATION OF THE PREVIOUS PUBLIC NOTICE PUBLISHED ON JUNE 8, 2022

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the Ville de Châteauguay has received an application for a demolition permit and replacement program for an immovable located at:

1. **Location :**  
234, rue Principale
2. **Location :**  
290, rue Principale

All relevant documentation concerning this application for a certificate of authorization for the demolition of a structure, including plans, can be viewed at the office of the Director of Urban Planning, located at 5 Boulevard d'Youville in Châteauguay during business hours.

Anyone wishing to oppose the demolition must give written notice of their justified opposition within 10 days of publication of the public notice or, failing such notice, within 10 days of the posting of the notice on the immovable in question, to the city clerk or the secretary-treasurer of the municipality, as the case may be.

Your written comments can be sent to the City, by writing to the following email address:

[greffe@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:greffe@ville.chateauguay.qc.ca)

Or by mail, to the attention of Me George Dolhan, Registrar:

5 boulevard D'Youville  
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

De plus, toute personne désirant, formuler des commentaires relativement à la démolition proposée doit également le faire, par écrit, à l'intérieur du délai de dix (10) jours, au greffier de la ville.

Le comité de démolition tiendra une séance publique le **30 juin 2022 à 10h30** dans la salle du conseil, située au 265, boulevard d'Anjou à Châteauguay.

Cette séance publique du 30 juin a pour effet d'annuler la séance qui était prévue le 23 juin 2022 à 10h30 sur les mêmes sujets, dont l'avis public avait été publié le 8 juin 2022.

Donné à Châteauguay, ce 14 juin 2022.

**Le greffier,**



**George Dolhan, notaire**

In addition, anyone wishing to make comments related to the proposed demolition must also do so in writing within the ten-day (10) time period to the city clerk.

A public session of the demolition committee will be held on **June 30, at 10.30 a.m.** at salle du conseil located at 265, boulevard d'Anjou, Châteauguay.

This public session of June 30 has the effect of canceling the session, which was scheduled for June 23, 2022, at 10:30 a.m. on the same subjects, the public notice of which had been published on June 8, 2022.

*The present text is not official; thus, the French version prevails.*

Châteauguay



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À DES DEMANDES DE DÉMOLITION**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 14 juin 2022, le présent avis public concernant les demandes de démolition au 234 et 290, rue Principale, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 14 juin 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 14 juin 2022.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**